

## ATTELAGE AUTOMATIQUE

M. Georges Richard, député français, expose à M. le Ministre des Travaux publics qu'il ne se passe pas de mois, sinon de semaines, sans qu'un cheminot ait le bras, le corps ou la tête écrasés entre deux tampons, en accrochant des wagons ; ajoute qu'il y a plus de vingt ans qu'un ingénieur français a inventé un appareil d'attelage automatique supprimant l'emploi des cheminots entre les tampons des wagons ; que cet appareil se nomme l'Autocoupleur **Boirault** ; que de nombreux essais ont été faits ; que, partout, l'appareil s'est admirablement comporté : que son emploi éviterait de nombreuses pertes de membres et de vies humaines, et demande pourquoi cet emploi n'est pas encore obligatoire sur tous les réseaux.

(QUESTION DU 21 AOUT 1924)

### REPONSE

En vue de réaliser l'attelage automatique des wagons, le réseau de l'Etat a expérimenté les appareils qui ont été retenus à la suite des premiers essais, appareils parmi lesquels se trouve celui signalé par l'honorable député. Il reste à faire des essais comparatifs des deux systèmes en présence, essais pour lesquels il y aura lieu de demander des crédits au Parlement. La question de l'adoption définitive de l'attelage automatique est, d'ailleurs, dominée, d'une part, par la dépense à engager (1 milliard et demi à 2 milliards) ; d'autre part, par la nécessité d'une entente entre les pays ayant la même largeur de voie, du fait de la circulation des trains internationaux.

(Ch. F., 18.24).